

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 février 2012

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18heures30 sous la Présidence de Monsieur Bernard LABISTE, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Monsieur LABISTE, Maire

Mme KISS-MANZANERO, M. RIBOT, Mlle BERNEDE, M. LAFAURIE, Mme SAVIGNAC, M. LACOSTE, Mme O'PRESCO, M. CONTE, Adjoints au Maire.

Mme MENVIELLE, M. SARLANDIE, Mme DUPOUY, M. BOUYSSOU, Mme MARCEL, Mme LALANNE, M. ROUZE, M. FABRE, Mme GUERE, Mme CHOUVAC, M. FORTUNE, M. GHILLAIN, M. PECOUT, Mme HERVO, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. DULOUT

Excusée :

Madame VASQUEZ

Procuration à Monsieur CONTE

Madame RIBAN

Madame MEHALLEL

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Andréa KISS-MANZANERO, comme secrétaire de séance titulaire.

Bernard LACOSTE, comme secrétaire suppléante.

~~~~~

## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

#### Décisions municipales :

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008, je vous informe que j'ai été amené à signer les décisions municipales suivantes :

- de signer une convention avec la commune du Taillan-Médoc pour l'année scolaire 2011/2012 concernant l'organisation ainsi que les modalités de versement à la participation de la ville aux frais de transports scolaires pour les élèves haillanais scolarisés au Lycée Gustave Eiffel
- d'accueillir l'exposition spectacle « Le Supermarché Ferraille » le 20 et 21 janvier 2012 à la Bibliothèque Multimédia pour un montant de 2 200 €
- de conclure, dans le cadre du MAPA n° 2011-08, avec les entreprises C.A.M., PLAMURSOL, EPRM, LEHAGUEZ et ETRELEC un avenant pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 9 305,58 € T.T.C. Le montant du marché définitif est désormais de 357 902,60 € T.T.C.
- de signer une convention avec l'association Bordeaux Chanson concernant l'organisation du concert de IMBERT IMBERT le 25 janvier 2012 dans le cadre des « Mercredis du Haillan » pour une somme forfaitaire de 700 euros.
- de signer une convention dans le cadre des « Mercredis du Haillan ».avec l'association Eclats de Musique concernant l'organisation des concerts « Le Duo Palissandre » le 15 février 2012 » et « Shekinah Rodz Jazz Ensemble » le 4 avril 2012 pour une somme forfaitaire de 2 000 euros chacun.
- de signer une convention avec le Comité du Jumelage Colindres concernant l'organisation du concert « Amarga Menta » le 14 mars 2012 dans le cadre des « Mercredis du Haillan » pour une somme forfaitaire de 1 700 euros
- de signer une convention avec l'association Périphéries Productions concernant la réalisation d'un court métrage sur les différents ateliers organisés au sein des écoles primaires du Haillan de février à mai 2012 pour une somme de 5 805,80 TTC. Ce court métrage sera projeté lors de la Fête du Printemps en mai 2012.

**Monsieur le Maire :** *En ce qui concerne le compte-rendu du 16 décembre 2011, recueille-t-il votre assentiment ou souhaitez-vous modifier certaines interventions ?*

**VOTE : UNANIMITE**

*Quelques mots sur le froid au Haillan : Les températures sont exceptionnelles, on n'est pas très habitué à vivre sous des températures de -9, -10. Quelques désagréments se sont déroulés dans certains bâtiments, principalement à l'école élémentaire du Centre qui a un certain âge.*

*Je remercie les enseignants, les enfants pour leur bonne volonté et les services municipaux pour essayer de rétablir une température décente. Je souhaite que la deuxième semaine qui va arriver soit moins froide pour que l'on puisse mieux réagir. Il a été également constaté dans les structures Petite Enfance, notamment à la crèche Les Copains d'Abord, quelques inquiétudes avec le chauffage. On a équipé la structure de radiateurs électriques pour remonter les températures aussi bien dans la nuit que dans la journée. De plus pour ne pas avoir de surprise lundi, on a demandé que les chaufferies ne soient pas à l'arrêt ce weekend. En ce qui concerne la voirie sur Le Haillan, il n'y a pas eu d'incidents majeurs, les services communautaires avaient salé les grandes voiries structurantes dans la nuit. Il y a eu une seule glissade près du cimetière. Il n'y a pas eu de dégâts physiques, seulement les deux panneaux de la clôture ont éclaté et une tombe est légèrement endommagée. Au CCAS, nous avons aussi pris la liste des personnes identifiées pour la canicule et nous les avons toutes appelées personnellement pour savoir si elles allaient bien, si elles avaient besoin d'un quelconque secours, d'une visite,...*

## **2. N°01/12 – TRANSFERT DE COMPETENCES À LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – « SOUTIEN ET PROMOTION D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE DES TERRITOIRES DE LA METROPOLE »**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération

*Il y avait un questionnement, à savoir la majorité qu'il fallait pour que ces votes actés dans les conseils municipaux soient utilisés pour la CUB : c'est la règle des deux tiers.*

**Andréa Kiss-Manzanero** : *Il s'agit effectivement un transfert de compétences à la Communauté Urbaine de Bordeaux non pas pour réaliser la programmation, mais pour soutenir un certain nombre de manifestations qui se font soit à l'échelle des communes, soit au niveau trans-communal, soit au niveau métropolitain. Il s'agit pour la Communauté Urbaine d'aider financièrement ou d'un point de vue logistique certaines de ces manifestations. Dans le cadre des contrats de co-développement par exemple, ont été inscrites un certain nombre de manifestations communales. C'est le cas pour nous avec « Le Haillan Chanté ». Sur les manifestations à caractère métropolitain, on trouve la Fête du Vin, l'Evento, l'Echappée Belle à Blanquefort, le Festival du Film d'Histoires à Pessac, ... Les organisateurs de ces manifestations font une demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui aide ensuite financièrement les manifestations en question.*

**Monsieur Chaigne** : *La question qui était posée était de savoir si chaque commune avait le choix d'adhérer ou si toutes les communes devaient voter dans les mêmes termes ?*

**Monsieur le Maire** : *Je vous l'ai dit, c'est la règle des deux tiers des 27 communes.*

**Monsieur Dulout** : *Moi, j'ai juste une observation. Ces transferts de compétences ne sont pas inquiétants tant qu'ils sont périphériques. Par contre ces transferts risquent d'intéresser le dur des compétences des communes, cela alors posera un problème d'un autre niveau. Pour faire simple, je ne souhaite pas que les communes soient restreintes au fait de faire des actes d'état civil et rien d'autre. J'observe ces transferts de compétence avec attention. Je resterai très réservé dès lors qu'elles attaqueront le dur, les décisions doivent se prendre le plus près possible des citoyens et non pas sur des strates qu'on connaît très mal.*

**VOTE : UNANIMITE**

### **3. N°02/12 – TRANSFERT DE COMPETENCES À LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – PARTIE DES COMPETENCES EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération.

*On va essayer de voir les conséquences de cette compétence vis-à-vis du Haillan. Aujourd'hui, au Haillan, nous ne sommes pas les meilleurs de la carte numérique de la CUB en ce qui concerne les équipements des particuliers et en ce qui concerne surtout l'ADSL et l'Internet. Nous sommes très loin du Haut Débit. Il y a deux ou trois solutions. La commune prend la compétence totale du numérique, nous n'en avons pas les moyens. La CUB propose de prendre certaines compétences sur le numérique afin de soutenir des actions qui seront entreprises soit par des opérateurs, soit par les communes. Pour améliorer la capacité du signal internet au Haillan, on a une solution qui est inscrite par la CUB. 12 communes ont été choisies parmi les 27 communes pour que la fibre optique arrive chez l'abonné. L'opérateur, France Télécom, annonce que sur ces 12 communes à partir de 2014, il sera en mesure de proposer une fibre optique chez l'abonné. Cela se fera par phasage.*

*En attendant, en ce qui concerne la vie économique, la CUB a développé son propre réseau, Inolia, qui est une fibre optique qui part de la CUB et qui arrose les 27 communes et les zones d'activité qui le souhaitent. Pour les particuliers, on a trouvé une solution intermédiaire. La raison de la faiblesse du signal optique qui arrive chez l'abonné est la distance qui existe entre le central téléphonique et son domicile. Il y a deux centraux téléphoniques qui irriguent le Haillan, le central d'Eysines qui irrigue toute la rive droite du Haillan quand on va vers Saint Médard en Jalles et tout l'autre côté, c'est celui de Mérignac. France Télécom nous propose de construire un central, un NRA, qui permettra de dégroupier toutes les lignes téléphoniques qui sont à Pichey Mérignac, de les amener sur le Haillan et d'avoir un central téléphonique propre pour cette zone, rive gauche du Haillan. C'est pour cela qu'on a demandé la préemption d'une maison, d'un petit foncier qui se trouve dans le triangle rue de la Morandière et chemin de Meycat. J'espère que ce NRA sera construit en 2012 et opérationnel en fin d'année ou début 2013. Ainsi toutes les lignes téléphoniques seront rapatriées là. On profitera de cette opportunité pour anticiper sur l'avenir et pour prévoir un certain nombre de lignes en réserve qui permettront d'équiper les nouveaux arrivants d'ici les 10 ans à venir. Ceci est la solution pour la rive gauche. Pour la rive droite, c'est plus difficile. France Télécom, en fonction des négociations avec l'ARCEP (organisme de régulation du numérique avec les aménageurs et les administrés), peut avoir la possibilité d'équiper les armoires téléphoniques qui existent sur la zone droite du Haillan, aujourd'hui irriguées par le central téléphonique d'Eysines (7 armoires dont 3 sur le côté d'Eysines). Si l'ARCEP est d'accord, il suffira que la montée en puissance et en débit du fil de cuivre qui arrive sur ces armoires soit compatible par un type de répéteur qui augmentera le signal électronique et optique du central téléphonique d'Eysines pour que les zones irriguées par ces armoires téléphoniques puissent capter 2 mégabits (le Très Haut Débit est plus de 100). En attendant la fibre optique chez vous, la solution est d'avoir le système hertzien. C'est une parabole qui peut vous procurer en fonction du signal le Haut Débit. Certaines communes l'ont adopté. La CUB se propose d'ici juillet de soutenir cet achat si les communes le souhaitent. On le fera pour soutenir l'achat de ces paraboles par les administrés comme on l'a fait avec les composteurs et les récupérateurs d'eau.*

**VOTE : UNANIMITÉ**

#### **4. N°03/12 – TRANSFERT DE COMPETENCES À LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – AIRE DE GRAND PASSAGE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération.

**Marie-Christine Bernède** : *Le schéma départemental de l'Accueil des Gens du Voyage avait été signé en 2003 et il préconisait 45 aires d'accueil et 7 aires de grand passage. A ce jour, il y a 20 aires d'accueil et 3 aires de grand passage. Le schéma a été réactualisé en octobre 2011, mais il y a encore des communes qui rechignent à respecter la loi. Au niveau des aires de grand passage (de 50 à 200 caravanes), elles ne sont pas ouvertes tout le temps, elles sont occasionnellement ouvertes quand il y en a besoin. Là-dessus, la situation est un peu bloquée. La CUB a donc décidé de prendre en charge ce dossier pour le faire avancer, sachant que sur la CUB, il doit y avoir deux nouvelles aires de grand passage de construites. Les aires d'accueil sous la compétence des communes bien sûr.*

**VOTE : UNANIMITE**

#### **5. N°04/12 – TRANSFERT DE COMPETENCES À LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération.

**Jean-Claude Conte** : *Lors de la commission, le contenu de cette délibération n'a pas posé de questions particulières. Il s'agit d'autoriser le transfert de compétence relative à la création et à l'exploitation de réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération. C'est déjà ce qui se fait sur le territoire des communes de Cenon, Floirac et Lormont pour un réseau de chaleur qui pourrait être alimenté par une autre source d'énergie renouvelable. Bien entendu, ce transfert de compétence urbaine laisse la possibilité aux communes d'intervenir à leur initiative dans le cas de réalisation d'un réseau de chaleur.*

**Monsieur le Maire** : *C'est dans le cadre du Grenelle sur le plan climat que l'on peut trouver des solutions, peut-être aussi dans le cadre des PAE.*

**VOTE : UNANIMITE**

#### **6. N°05/12 – TRANSFERT DE COMPETENCES À LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération.

*L'archéologie n'est pas de la compétence de la CUB aujourd'hui. Son souhait est de constituer un service d'archéologie préventive sur la CUB pour éviter ce qui s'est passé lorsqu'il y a eu les fouilles avec le tramway à Bordeaux près de Pey Berland et près de la place des Quinconces. Ainsi la CUB pourra anticiper les chantiers, les ouvertures et*

fermetures de ces fouilles. Pour l'anecdote, rappelez-vous le chantier de la VDE à la limite du Haillan et d'Eysines, la découverte des fondations d'une ferme romaine. Si on avait eu un service archéologique à la CUB, on aurait attendu avant de le recouvrir de sable et de perdre cette mémoire qui était importante puisqu'il avait été retrouvé une dizaine de cadavres de mammifères, de vaches, des outils,... C'est bien dommage que l'on n'en ait pas profité. C'était la ferme de Bussacum.

**VOTE : UNANIMITE**

## **7. N°06/12 – PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ENTREPÔT**

**Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero**

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

*Comme tous les ans au mois de février, comme la loi le prévoit, nous vous présentons le rapport d'activités du délégataire sur la saison écoulée, en l'occurrence cela couvre l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un contrat d'affermage qui est en vigueur depuis le mois de juin 2007 et qui court jusqu'à fin juin 2013. Sur les éléments purement financiers, le chiffre d'affaires des spectacles a fortement augmenté puisqu'il se situe pratiquement à 250 000 euros. Cela s'explique par les travaux qui ont eu lieu au Pin Galant cette année et qui ont conduit la fermeture du Pin Galant un peu plus tôt dans la saison, à partir du mois d'avril. Une partie des spectacles a été transférée sur l'Entrepôt. Le nombre de spectacles sur la saison ainsi que le nombre de représentations et donc de ce fait le chiffre d'affaires sont en nette augmentation. Il y a un peu plus de 50 000 euros de recettes autres qui sont liées aux congrès et aux partenariats. Le nombre de spectacles supplémentaires par rapport à une programmation normale est de l'ordre de 19, pratiquement une vingtaine de spectacles de plus. Un résultat net positif de 292,50 euros. Nous avons versé au titre de la compensation financière un montant de 374 642 euros hors taxe et nous avons perçu une redevance de la part de notre fermier de 37 000 euros. Sur l'activité spectacles à proprement parler, il y a donc eu 50 spectacles qui ont représenté 59 représentations. Cela représente 99 occupations de l'Entrepôt cette année. Les 2/3 sont réalisés par les spectacles qui ont lieu dans l'Entrepôt ; il y en a 7 qui sont les journées de congrès ; le 1/3 restant, ce sont les occupations Mairie, c-a-d soit les manifestations municipales, soit les manifestations scolaires et associatives. Il y a deux spectacles qui ont été annulés et trois spectacles qui ont été rajoutés par rapport à la programmation initiale. Si on compte en nombre de jours d'occupation maximum, c-a-d si on enlève les 17 semaines de vacances scolaires, cela représente 245 jours d'occupation maximale. Cette année, en raison de cette programmation beaucoup plus importante, on est arrivé à 248 jours.*

*En ce qui concerne la fréquentation, 18 242 spectateurs sont venus à l'Entrepôt, ce qui représente un taux de remplissage de 68 %. Par rapport à des salles équivalentes, c'est un chiffre plus que satisfaisant. Par rapport à l'année dernière (70 %), nous sommes légèrement en dessous, cela s'explique de manière mécanique, plus vous programmez de spectacles, plus vous prenez de risques. Le transfert de certains spectacles du Pin Galant à l'Entrepôt peut créer une certaine déperdition.*

**Monsieur Pécout** : Concernant l'évolution du taux de remplissage, en termes du nombre de spectateurs par rapport aux autres années, je ne sais pas si vous l'avez dit, c'est cela qui est intéressant.

**Andréa Kiss-Manzanero** : L'année dernière, nous en avons 12 875. La moyenne est entre

12 000 et 16 000 spectateurs selon les années. Là, nous sommes nettement au-dessus avec 18000.

**Monsieur Pécout** : Plus de spectacles, plus de spectateurs et un taux de remplissage qui est un petit peu moindre.

**Andréa Kiss-Manzanero** : Cela n'est pas énorme puisque l'année dernière, le taux était un tout petit peu plus de 70 %.

**Monsieur Pécout** : On peut toujours retenir les 300 000 euros, c'est l'ordre de grandeur.

**Monsieur Dulout** : J'ai un commentaire à faire sur un certain nombre de chiffres parce que si la culture n'a pas de prix, elle a un coût et quand j'examine quelques chiffres qu'a donnés Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, je retiens que la compensation financière contractuelle représente 374 000 €, la redevance 37 000 € et on a eu 18 242 spectateurs cette année. Quand on fait une soustraction et qu'on divise par le nombre de spectateurs, on s'aperçoit que par billet et par spectateur, cette affaire coûte 19 € par place et par ticket. En saison normale, si je divise par 12 000 spectateurs, cela représente 25 €. Ce qui veut dire que sur un ticket vendu à l'Entrepôt, qui en moyenne représente 35 €, on rajoute 25 € de notre participation, ce qui en gros donne 60 € pour l'Entrepôt. C'est à comparer pour connaître la qualité de notre délégation de service public à d'autres salles qui pratiquent à peu près le même type de spectacles. Je reprends le chiffre de 374 642 € et je regarde ce que cela représente en équivalent temps plein si on ne faisait pas une délégation de service public, cela représente 6 emplois chargés à plein temps. Je n'ai absolument pas de compétence personnelle pour juger de la pertinence de cette délégation de service public, mais ces deux chiffres montrent que ce n'est pas l'affaire du siècle économiquement.

**Andréa Kiss-Manzanero** : Pour répondre à Monsieur Dulout, je pense que votre calcul n'est pas tout à fait exact car vous pouvez difficilement calculer un ticket moyen. Le chiffre que vous donnez me semble très élevé. La moyenne des entrées à l'Entrepôt tourne plutôt aux alentours des 25 €, c'est assez rare qu'il y ait des tickets au dessus de 30, puisque le délégataire n'a la possibilité de faire que trois tarifs libres dans l'année. En général, il les pratique sur des têtes d'affiche où le coût du spectacle est plus onéreux que la moyenne des spectacles achetés en l'occurrence par le délégataire. Après, c'est l'éternel débat, la culture est-elle rentable ? Non. C'est difficile de comparer car d'une salle à une autre, vous n'avez pas du tout les mêmes programmations, donc pas les mêmes publics, vous n'avez pas les mêmes systèmes d'abonnement, vous n'avez pas les mêmes systèmes de réduction. Très honnêtement, le système de la délégation aujourd'hui nous donne satisfaction parce qu'on maîtrise financièrement le montant de cette délégation. On n'a pas de mauvaise surprise d'une année sur l'autre, chose qui pourrait se produire si on avait un autre mode de gestion. De ce point de vue là, ce n'est pas excessif. Si vous regardez ce que cela coûte dans d'autres salles à titre de comparaison, vous verrez que bien souvent le montant qui revient à la charge de la commune est bien plus élevé.

**Monsieur Dulout** : Le fait que cela soit à 25 € en moyenne qualifie plus le raisonnement que les faits. La partie de la commune est encore plus importante en pourcentage par rapport au prix qui est vendu. Il est vrai que les comparaisons sont difficiles à faire, mais j'ai tendance à dire que économiquement ce n'est pas une excellente affaire, par contre au point de vue responsabilité et gestion, c'est beaucoup plus facile et beaucoup plus évident de le faire passer par des gens qui ont la compétence. C'est un coût économique important car une participation de 70 % sur un billet quand on regarde la norme qui existe au niveau national

*est une norme en haut de la fourchette. Je dis tout simplement que cela me paraît économiquement cher, mais cela donne une utilisation confortable.*

**Monsieur le Maire** : *J'ai connu la gestion en régie de l'Entrepôt, nous n'étions pas à ces chiffres là au point de vue dépenses publiques, au point de vue personnel, au point de vue fréquentation. Si on veut être raisonnable, ce n'est pas avec 6 personnes que l'on peut faire fonctionner une salle de spectacles comme l'Entrepôt. Vous avez les techniciens qui travaillent à 3, sinon à 4, les éclairagistes, un directeur, un service de communication, etc... C'est sûr qu'il y a des inconvénients, mais il y a aussi beaucoup d'avantages.*

**Monsieur Dulout** : *Je ne mets pas en cause le système de l'affermage ou de la délégation de service public. Je reconnais qu'une collectivité locale n'a pas les compétences, mais il n'est pas interdit de se comparer. Quand on se compare, les frais généraux qui sont indiqués là ne sont pas forcément dans la fourchette basse de ce qui se fait ailleurs.*

**Monsieur le Maire** : *Je prends l'exemple du Carré des Jalles qui a fonctionné en régie autonome. Il a manifesté son intention de se trouver un partenaire car tout seul il n'arrivait pas à le gérer. Aujourd'hui, c'est le Carré des Jalles et Blanquefort ensemble. Nous ne sommes pas à leur niveau de prix, le fonctionnement est autre chose et le remplissage n'est pas le même. Entre vouloir une régie ou vouloir une délégation, c'est un autre problème.*

**Andréa Kiss-Manzanero** : *Encore deux précisions : le rapport complet est à votre disposition auprès du DGS si vous souhaitez le consulter et juste un chiffre, à l'heure actuelle, on a déjà atteint le taux de remplissage de l'année dernière (65 %) et l'année n'est pas fini.*

## **8. N°07/12 – CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE – ESPACE SOCIOCULTUREL**

**Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero**

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération

**Monsieur Fourcaud** : *Vous nous demandez, Monsieur le Maire, de proroger d'un an la convention de partenariat qui nous lie à l'Espace Socioculturel pour le motif suivant, je cite : « le projet de renouvellement de cette convention n'est pas finalisé ».*

*Or il est officiel depuis le dernier conseil d'administration de mardi dernier que vous avez décidé de changer le mode de gouvernance du centre socioculturel. Nous dénonçons donc le fait que vous nous présentez une délibération qui cache la vérité de vos intentions. Il eut été plus clair et plus honnête d'écrire dans la délibération que vous souhaitez ce prolongement d'une année parce que vous souhaitiez changer le mode de gouvernance et transformer en établissement public l'association qui gère aujourd'hui ce centre.*

*Nous ne participerons donc pas à ce vote que vous appelez une délibération, mais que nous, nous qualifions de mascarade.*

**Monsieur le Maire** : *Je vais vous répondre, mais je ne vais pas du tout utiliser ce genre de terme. Aujourd'hui, l'Espace Socioculturel que nous avons voulu mettre politiquement en place est un centre social. A l'époque, il y avait deux possibilités de gestion : une gestion associative et un établissement public (type de gestion dont on ne nous avait jamais parlé). Depuis son fonctionnement en association, il y a eu quelques dysfonctionnements, des démissions successives aussi bien dans les salariés que dans le conseil d'administration. On*



*se rend bien compte que donner 140 000 euros par an, ce n'est pas neutre. Avoir investi 1 700 000 euros dans ce bâtiment, ce n'est pas neutre non plus. On peut déceimment comprendre qu'on est très soucieux de l'argent public. A partir de là, on s'est posé des questions et on a évoqué la possibilité de trouver une autre gouvernance. Le contrat est arrivé à son terme au 31 décembre. L'association qui existe existera toujours tant que la nouvelle gouvernance ne sera pas mise en place. On a souhaité que le conseil d'administration se détermine, il a sollicité la présidence pour que celle-ci requiert une assemblée générale afin de demander à la Mairie et à la CAF le changement de gouvernance. Nous en sommes à ce stade là. A partir de là, on veut que cela continue à fonctionner, la solution est de conventionner cette possibilité pendant un an. Aux salariés (soit mis à disposition par la commune, soit salariés de l'association), nous leur avons dit que si nous changeons de gouvernance, les salariés qui souhaitent rester dans ce système, resteront mais avec un contrat de droit public et non plus un contrat de droit privé. Tant que l'assemblée générale n'a pas statué et décidé qu'elle souhaite changer de gouvernance, son fonctionnement associatif continue. Mais on ne vous cache rien.*

**Monsieur Fourcaud** : *Je redis que nous aurions préféré cette explication là dans la délibération*

**Andréa Kiss-Manzanero** : *Simplement si on ne passe pas cette convention, on ne peut pas leur verser la subvention. Or ils en ont besoin, ils ont des salaires à payer, au moins le temps du passage en EPA. Il est absolument indispensable que l'on prolonge cette convention sous peine de bloquer le fonctionnement de l'association.*

**Monsieur le Maire** : *Est-ce que vous ne trouvez pas, Monsieur Fourcaud, pour vous et tous les groupes concernés, que cela sera plus intéressant de participer personnellement au conseil d'administration qui sera créé par la suite ?*

**Jean-Claude Conte** : *Je voudrais apporter un petit point positif. La mascarade aurait été de laisser faire et de laisser continuer comme cela sans se poser de questions. Je suis au conseil d'administration depuis peu, mais je m'occupe toujours au niveau du patrimoine des jardins d'Arnaga et j'ai vu défiler des gens à l'ESC. On a besoin de stabilité. Cette situation nous a fait chercher d'autres possibilités. C'est l'EPA, c'est en cours de discussion. Ce n'est pas dans le but de le détruire, au contraire c'est pour que cela aille beaucoup mieux. Le service à la population que l'on attend de ce centre social est un enjeu important pour les habitants.*

**Monsieur le Maire** : *Je rajoute, on aura une convention de la même sorte à signer avec l'EPA. Ce sera la même façon de travailler, seulement le Conseil Municipal sera un peu plus proche du fonctionnement. Les usagers, les résidents, les associations le feront fonctionner.*

**Monsieur Pécout** : *Juste une remarque sur le fond et la forme. Sur la forme, c'est la remarque de Monsieur Fourcaud. Vous n'êtes pas d'accord, on peut entendre sauf qu'on pense que cela aurait été bien de dire : « on a un projet d'EPA et on le dévoile ». Il y a un projet politique, il vous appartient, je ne partage pas votre avis sur le fond, mais je respecte votre idée. Par contre, je pense que c'était mieux de le dire que de l'apprendre par une voie détournée. Je conçois aussi que l'on fasse un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre. Sur le fond, pourquoi établissement public, pourquoi reprendre à votre compte ce qui fonctionne peut-être pas très bien, mais vous aviez choisi ce mode de fonctionnement au départ ? Vous avez décidé en mettant en place cet espace socioculturel de le faire gérer via une association. Vous considérez aujourd'hui que cette association a des limites, qu'elle ne*

*fonctionne pas bien. Je ne suis pas forcément d'accord, c'est la première fois que l'on en entend parler. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution.*

**Monsieur le Maire** : *Vous serez là pour nous le dire parce que vous participerez si vous le souhaitez au conseil d'administration. Ce n'est pas une association tout à fait normale quand le budget dépend à plus de 60 % de la subvention de la Mairie et le reste de la CAF. Je crois que c'est normal que la gouvernance soit un peu plus équilibrée entre les élus municipaux et les usagers. Cette association a des limites, on n'est pas dans le fonctionnement normal d'un club de sport, d'un club culturel, etc..., ce n'est pas du tout le même fonctionnement.*

**Monsieur Chaigne** : *Vous parlez de subvention. Est-ce que le fait de changer de statut change quelque chose au niveau des subventions pour le fonctionnement ?*

**Monsieur le Maire** : *Non, cela va être comme un CCAS. Le CCAS reçoit une subvention par le conseil municipal.*

**Monsieur Chaigne** : *On changera les pourcentages entre la CAF et la commune ?*

**Monsieur le Maire** : *Non, on suivra de plus près le fonctionnement. La CAF sera toujours un partenaire, à condition de respecter ses recommandations et ses fondamentaux.*

**Monsieur Pécout** : *La conclusion est que vous reprenez le contrôle.*

**Monsieur le Maire** : *On avait le contrôle déjà. La subvention de 65 % si elle n'était pas votée, cela ne fonctionnait pas.*

**Monsieur Pécout** : *Le fait de subventionner et de donner la ligne directrice de participer, de laisser l'autonomie, me semblait un meilleur système.*

**Monsieur le Maire** : *Effectivement, on subventionne, mais être acteur du système et non pas uniquement contrôleur ou observateur est pour moi plus utile.*

**Marie-Christine Bernède** : *C'est très compliqué de devenir président d'une telle association parce qu'il y a à la fois du personnel, des usagers et elle porte un projet de cohésion sociale qui déborde largement de ce que peut faire un bénévole qui vient pour rendre service. Au bout d'un moment, c'est écrasant. Je pense que dans les années à venir, beaucoup de centres sociaux vont être obligés de s'appuyer aux collectivités territoriales pour pouvoir fonctionner dans la sérénité. La charge est écrasante et la personne qui vient parce qu'elle a envie de se rendre utile, au bout d'un moment, elle démissionne. Et l'on va de démission en démission alors que le projet est un projet excellent, que l'équipe est composée de très bons professionnels et que les bénévoles ont vraiment du cœur à l'ouvrage. Mais ce système là est très compliqué à gérer.*

**Monsieur Dulout** : *Je ne veux pas discuter du fond ce soir, je ne savais pas que cette prolongation sous-tendait le fait qu'on ait à discuter d'un changement de système. Je voudrais parler d'un problème de détail. Ce système est échu en décembre 2011 et on parle de prolongation aujourd'hui. Comment se fait-il qu'il y a deux mois de décalage ?*

**Monsieur le Maire** : *Le prochain conseil municipal n'avait lieu qu'en février.*

**Monsieur Dulout** : *Je pense que ce n'est pas sérieux parce qu'on prolonge avant d'arriver à l'échéance d'une activité.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : ne participe pas au Vote**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

#### **9. N°08/12 – FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

*Rapporteur : **Andréa Kiss-Manzanero***

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **10. N°09/12 – FÊTE DU PRINTEMPS – TARIF FESTIVAL DES TRES COURTS**

*Rapporteur : **Andréa Kiss-Manzanero***

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **11. N°10/12 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : **Philippe Ribot***

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **12. N°11/12 – TRAVAUX D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS DU GYMNASSE DE BEL AIR – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : **Philippe Ribot***

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**Monsieur le Maire** : *Pour une fois qu'un parlementaire nous propose une réserve parlementaire, on la propose en conseil municipal.*

**Monsieur Pécout** : *Justement, ils viennent d'où, ces fonds ?*

**Monsieur le Maire** : *Ils viennent des fonds parlementaires gérés par le ministère de l'intérieur, appelés communément réserve parlementaire.*

**Monsieur Pécout** : *Et vous savez à combien s'élève la réserve totale d'un parlementaire ? Vous pourriez lui demander plus, peut-être ?*

**Monsieur le Maire** : *Je ne connais pas le montant et je vous rappelle que le sénat est passé à gauche.*

**Monsieur Pécout** : *Le fait que le sénat soit passé à gauche n'a rien à voir avec le fait qu'il ait ou non une réserve parlementaire. Il aurait pu tout aussi bien le faire l'année dernière.*

**VOTE : UNANIMITE**

**13. N°12/12 – ADHESION DE LA VILLE À L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**14. N°13/12 – PARTENARIAT ENTRE LES ALSH ET LE TISSU ASSOCIATIF DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**15. N°14/12 – PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION TEMPO JAZZ – SECTION DANSE ET LES ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE - CONVENTION**

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**16. N°15/12 – PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CENTRE DU TEMPS LIBRE ET LES ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE - CONVENTION**

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**17. N°16/12 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET ELEMENTAIRE – RESERVATION ET TARIFICATION DES FAMILLES**

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**Monsieur Fourcaud** : *Cela va dans le sens que nous avons demandé à l'époque, aussi nous voterons cette délibération.*

**VOTE : UNANIMITE**

**18. N°17/12 – CLASSES TRANSPLANTEES 2012 – ELEMENTAIRE CENTRE – FIXATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**Monsieur Dulout** : *Je voulais savoir si vous aviez des informations parce que certaines années, 100 % des classes partaient et là, il y en a simplement 9.*

**Monsieur le Maire** : *Cela fait déjà un certain temps que cela diminue, compte tenu des conditions difficiles, des contraintes administratives, de la disponibilité des enseignants.*

**VOTE : UNANIMITE**

**19. N°18/12 – SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES - AUTORISATION**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

**Nicole Savignac** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**20. N°19/12 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN »**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

**Nicole Savignac** : Lecture de la délibération

**Monsieur Pécout** : *C'est en droite ligne de la libération de toute à l'heure.*

**VOTE : UNANIMITE**

**21. N°20/12 – AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LA VILLE DE BORDEAUX POUR L'HYGIÈNE PUBLIQUE**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**Monsieur Pécout** : *Comment se fait-il que ce soit la Ville de Bordeaux et non la CUB ?*

**Monsieur le Maire** : *La CUB n'a pas la compétence en la matière et la Ville de Bordeaux assure cette prestation pour plusieurs communes qui n'ont pas des services appropriés. J'en*

*profite pour vous dire que l'évolution des compétences de la CUB n'est pas terminée. Très certainement en cours d'année 2012, nous aurons à délibérer sur différentes autres compétences, le sport, la nature (par exemple, pour intégrer le parc intercommunal des Jalles), la lutte contre les nuisances sonores (pour le Haillan, les nuisances aéroportuaires) et la sécurité des voiries (nettoyage automatique avec les balayeuses, ramassage des déchets de jardin, des encombrants, lavage des voiries). La CUB va s'approprier de ces compétences et proposera des nouvelles dispositions pour soutenir ces actions.*

**VOTE : UNANIMITE**

**22. N°21/12 – « CHANTIERS JEUNES 2012 » POUR LES JEUNES DE 15/17 ANS  
FREQUENTANT LE RANCH**

*Rapporteur : Marcel Fortuné*

**Marcel Fortuné** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** : *Bonne soirée à tous.*

**Andréa KISS-MANZANERO**  
Secrétaire de Séance

**Bernard LABISTE**  
Maire, Vice-Président de la C.U.B.